

Quartier latin : La ville de Milan était sous souveraineté française le 11 novembre 1859. Vrai ou faux ?

02-03-2017

avec

- Le 11 juillet 1859, l'armistice de Villafranca met fin aux combats qui opposent dans la seconde guerre d'indépendance italienne, d'un côté la France et le royaume de Piémont-Sardaigne, de l'autre l'Autriche.

-

Il est, entre autres clauses, prévu que l'empereur François-Joseph renonce à la Lombardie au profit du roi Victor-Emmanuel.

-

Le Traité de Zurich, négocié dans la nuit du 10 au 11 novembre 1859, entérine cette disposition.

-

Mais Napoléon III, qui veut afficher son rôle d'artisan de l'unité italienne et éviter une humiliation inutile à l'Autriche, fait en sorte que la Lombardie soit d'abord cédée à la France avant d'être transmise, dans l'instant suivant, au royaume de Piémont-Sardaigne.

-

C'est ainsi que la Lombardie, et donc Milan, se sont trouvés virtuellement sous souveraineté française le 11 novembre 1859.

-

Le même dispositif sera adopté pour la Vénétie et Venise en 1866.

*Olivier Leruth, L'affaire du marquis Alfred de Trazegnies d'Ittre (1832-1861), Mémoire de licence, Université de Liège, 2005. Lire